

**Le vendredi 8 février s'est réuni à Nanterre le comité de délégués de centres et de services avec les sections syndicales CGT, Solidaires Finances Publiques et FO.**

**Etaient représentés les services suivants ; Asnières SIP, SIE et PCE, Nanterre CAD : Domaines, Division des Affaires Juridiques et Dépense de l'État, Nanterre Tivoli : SIP Nanterre Rueil.** Le délégué d'Issy était excusé.

Les 4 et 5 février nombreux ont été les agents en grève : dans les SIP (20 % des B et C les 4 et 5), dans les SPF (19 % des B et C le 4). Le 4 le centre d'Issy-les-Moulineaux était fermé ainsi que la caisse de Vanves. Le 5, caisse et accueil étaient fermés à la TM de Bagneux, au SIP d'Asnières, à la Paierie départementale et au SIP de Courbevoie ; la caisse était fermée au SIP de Vanves et au SIP de Boulogne.

Dans certains services la grève a été bien suivie.

**Depuis mercredi les collègues sur différents sites ont débattu à partir de l'appel adopté le 4 au soir.**

Plusieurs correspondants nous ont fait remonter la teneur des discussions.

Les collègues d'Asnières ont constitué leur cahier revendicatif : ils demandent notamment l'abandon de l'accueil personnalisé sur rendez-vous, une demi-journée supplémentaire de fermeture de l'accueil au public, le maintien du quart d'heure cantine, le respect du droit à congé et l'octroi de tickets-restaurant. Il manque un soutien technique, notamment un adjoint A au chef de service.

Les agents sont demandeurs de perspectives claires de mobilisation sur les revendications.

A Nanterre l'entrée en vigueur du PAS s'accompagne de multiples difficultés pour les agents : affluence élevée, applications défaillantes, dysfonctionnements réseau, multiples situations à problèmes (prélèvements continuant à s'appliquer après un décès, taux transmis à l'employeur et non appliqué, taux neutre appliqué par erreur, défaut de taux transmis, enfants majeurs...). Les agents constatent l'absence sur de nombreux points de directives claires.

A Montrouge les collègues de la trésorerie ont souhaité que l'accent soit également mis sur la menace à très court terme de disparition du réseau à travers le projet de création d'agences comptables sous l'autorité de l'ordonnateur. Les agents se verraient imposer le détachement d'office.

### **Tous les services sont menacés.**

On apprend qu'en Vendée le directeur a communiqué aux organisations syndicales ses propositions à la DG dans le cadre de l'élaboration du « nouveau réseau » et de la « géographie revisitée » : suppression de 100 emplois en 3 ans (sur un peu plus de 600) ; ne resteraient plus qu'un seul SPF, deux SIE, deux SIP ; les 22 trésoreries de plein exercice seraient fermées!

La direction du 92 se refuse toujours à rendre publics le cadrage de suppressions d'emplois d'ici 2022 fourni par la DG et les restructurations-fermetures de services qu'elle prévoit dans le département pour la même période. De leur côté les agents exigent l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois et des restructurations.

Nous décidons de réitérer par écrit auprès du directeur notre demande de communication du cadrage fourni par la DG et de tous les plans en préparation dans le département.

La discussion a été engagée dans les services sur la base de l'appel de notre comité qui se concluait par la proposition que soit décidée une manifestation dans l'unité à la DG et au ministère, la date du 14 février étant avancée.

**Les délégués ont fait part de ce que veulent les collègues : l'unité, la grève tous ensemble au même moment, sur des revendications précises et aller là où ça se décide pour arracher satisfaction.**

Nous sommes convaincus que c'est dans cette direction qu'il faut aller.

**C'est pourquoi nous proposons de constituer une délégation des centres et services de notre département avec les sections syndicales CGT, Solidaires Finances publiques et FO, porteuse des revendications, qui se rendra à la Direction générale le 14 février à 14h30 afin d'être reçue et déposer les 620 signatures collectées dans le département appuyant nos revendications.**

Nous sollicitons les syndicats nationaux afin qu'ils appuient notre demande. Nous informons les autres départements de notre démarche.

Discutons-en dans nos services, préparons la délégation, poursuivons l'établissement des cahiers de revendications et la discussion sur les moyens pour développer notre action.